
Don patriotique du citoyen Cellard, d'Autun, offrant en hommage une "Adresse aux Français et à tous les peuples", en annexe de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique du citoyen Cellard, d'Autun, offrant en hommage une "Adresse aux Français et à tous les peuples", en annexe de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 442-446;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32537_t1_0442_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de la République une et indivisible, nous nous adressons avec confiance aux pères du peuple qui ne connaissant que l'humanité pour guide, se complairaient sans doute à adoucir les maux où nous ont plongé l'ignorance ou le malheur.

Législateurs, si nous aimions moins notre patrie, si nous ne brûlions de verser tout notre sang pour assurer son triomphe et son bonheur, nous n'oserions point réclamer votre bienfaisance contre la sévérité des jugements portés contre nous. Mais au sang qui bouillonne dans nos veines, mais à ce sain frémissement dont nous sommes agités, à la seule idée que la République a encore des ennemis à combattre, vous ne sauriez voir en nous que des militaires dont le malheur fait tout le crime.

Nous ne chercherons cependant point à excuser nos fautes, nous semblerions peut-être vouloir surprendre votre religion, et ce seul penser nous rendrait indigne de la bienfaisance nationale; mais nous vous exposerons succinctement le cas où chacun de nous se trouve malheureusement.

L'un des deux réclamans, Antoine Joseph Laurtios, ci-devant caporal dans la légion des Alpes où il étoit depuis vingt-deux mois, ayant servi vingt-deux ans, avec honneur, dans différents régimens, comme il ne compte pas les différens congés dont il est nanti, eut le malheur de perdre tout son butin dans la Maurienne, à la descente des Piémontais, où son corps fut renvoyé au retour de Salanche, d'où il venoit de repousser les satellites du tyran sarde. En mi-frimaire après avoir gardé sur mon corps, pendant vingt jours, une méchante chemise; n'ayant aucune ressource pour m'en procurer une autre, le régiment d'ailleurs s'en trouvant dépourvu, je pris à mon hôte une chemise grossière pour me changer, retenu dans le dessein de la lui demander, autant par une fausse honte que par l'idée de la lui rendre quand la mienne seroit blanchie. Et j'étois tellement dans l'intention de la rendre que déjà je l'avois remise à une blanchisseuse avec ordre de la porter à mon hôte, quand ce dernier me dénonça à mes supérieurs pour lui avoir pris cette chemise. Arrêté, j'avouai ce fait avec ingénuité, me reposant sur ma probité, connue de tous mes camarades et sur la circonstance où je n'avois que cédé au besoin, n'ayant jamais eu d'intention coupable... Cependant, par le jugement de la commission militaire, j'ai été condamné à dix années de fer. Sans traiter cet arrêt d'injustice, j'oserai pourtant avancer que j'ai peu mérité cette sévérité.

Le second réclamant, Pierre Luzy, ci-devant dragon dans la seconde compagnie des Allobroges, où il étoit depuis sept mois, ayant appris que sa mère étoit bien malade, craignant qu'on lui refusa la permission d'aller chez lui, s'absenta de son corps pour voler prodiguer ses secours à celle à qui il devoit la lumière. Après neuf jours d'absence, et trois jours de marche pour rejoindre mon corps, j'eus le malheur de rencontrer à St-Pierre-d'Albigni des camarades qui me dirent que j'étois perdu si je ne me rendois à mon corps. Intimidé, effrayé par ce discours, autant qu'ignorant les réglemens que j'avois déjà enfreints, je retournai tout bonnement auprès de mes parens où j'ai resté jusqu'au moment de mon arrestation. Traduit devant la commission militaire, quoique jeune et sans expérience, j'ai été condamné à cinq années de fer.

Voilà le récit aussi simple que vrai, du cas des deux réclamans. L'ignorance du dernier de nous et la pitié filiale sont tout son crime. L'autre non moins malheureux, a failli sans manquer à la probité; sa conduite toujours irréprochable en est un sûr garant, et ses longs services lui donnent quelques droits à la bienfaisance nationale.

Nous osons donc vous solliciter, citoyens législateurs, de vouloir bien rompre des chaînes que nous avons pu méritées et de rendre à la patrie deux défenseurs qui chaque jour font autant de vœux pour sa prospérité, qu'ils ont déjà montré de zèle à la défendre, et qu'ils brûlent d'en mettre pour son triomphe. Veuillez donc nous faire éprouver la clémence nationale, nous nous écrierons dans un saint enthousiasme: Vive la Liberté, Vive la République, une et indivisible». Marques de Pierre Luzy et d'Ant. Jos. LAURTIOZ.

Renvoyé au comité de la guerre par celui des pétitions (1).

VIII

[*Le cⁿ Cellard, à la Conv. Autun, 12 pluv. II*] (2)

« Citoyens,

J'apprends seulement que tous les individus sont invités à écrire, en faveur de la liberté. Je rédige sans délai le projet joint à cette lettre. Sentant mon insuffisance, je voulois me taire. Le zèle me force à prendre la plume. Il sera mon excuse.

Je n'ai pas cru devoir adresser à d'autres cette esquisse, parce que j'ai toujours eu pour maxime que l'assemblée nationale seule doit diriger l'opinion publique pour la tranquillité intérieure, et conséquemment que toutes les opinions individuelles, doivent d'abord être soumises à son jugement; aussi depuis la révolution, lui ai-je constamment adressé les observations, qui me paroissoient utiles.

Ma façon de penser a précédé cette époque. J'ai fait imprimer en 1784 une brochure où j'ai présenté les maux causés par l'inégalité. Combien les hommes s'aimeroient, y lit-on, si le vice, le malheureux intérêt, les distinctions puériles, ne les empêchoient plus de se reconnoître pour frères, pour égaux, pour amis, etc. ».

CELLARD, un des plus sincères amis de la liberté, de l'égalité de la République, une, indivisible et populaire, détenu par erreur dans la maison d'arrest.

Adresse aux Français et à tous les peuples.

Elle sera enfin abolie la barbare coutume qui subsiste depuis tant de siècles de sacrifier des victimes humaines à l'idole de la tyrannie, à ce monstre horrible infiniment plus cruel que ceux de l'histoire. Le genre humain touche au moment d'en être délivré sans retour.

La gloire de ses libérateurs surpassera celle de Thésée, des Perses et de tous les héros en ce genre, que célébrèrent les trompettes de la renommée. Une nation, qui fut en tout le modèle des autres, le sera certainement, et à plus forte

(1) Mention marginale, datée du 6 vent. et signée Bassal.

(2) F^{17a} 1009^B, pl. 3, p. 2104.

raison, dans ce qui les intéresse le plus. Elle leur inspirera son goût originel et constant, pour le plus grand des biens, la liberté. C'est afin de la faire naître et de la propager qu'un des peuples les plus belliqueux fait des efforts inouïs. Pouvaient-ils succomber dans cette lutte honorable ? Non sans doute.

Il anéantira pour toujours cette hydre inhumaine mille fois plus féconde que celle de la fable. Que tous les membres de l'humanité sans exception se réunissent, pour y concourir à l'envi par leurs vœux et par leur courage ! Jusqu'ici la mort des hercules laissait respirer. Cette bête féroce, que leur massue avoit terrassée, ne l'a-t-on pas vu soulever autant de fois impunément ses têtes hideuses animée d'une nouvelle vigueur et d'une fureur inexorable ? Mais leur renaissance est désormais impossible. Les Français, autant d'Hercules, se succéderont sans interruption, pour y mettre un obstacle invincible. Ils emploient déjà pour cet effet tour à tour les armées de Mars et celles de la Raison.

Une société d'où sortirent ceux qui lui portèrent les coups les plus redoutables, invite par son arrêté du 28 nivôse, à lui adresser des mémoires sur ce sujet important, et nous prenons la plume. Elle n'est pas exercée mais elle est dirigée par le cœur d'un ami sincère de la vérité, qui demande un style simple et qui n'est jamais plus belle, que lorsqu'elle paroît sans voile et sans ornement. Elle s'unit par sa parole à l'humanité, véritable image de son auteur, qui se plaît à s'y voir, et à s'y représenter, pour y recevoir les hommages de tous les cœurs. Celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, pourrait-il aimer l'Être suprême qu'il ne voit pas ? Pensée sublime et divine, qui nous montre comme l'acte le plus propre à honorer la divinité l'amour des hommes. Il leur a transmis tous ses droits à notre reconnaissance, et se tient comme fait à lui-même, le bien ou le mal fait, au moindre des siens. On accomplit donc la loi naturelle en aimant ses frères.

Anathème à tous ceux qui les tyrannisent, qui les tiennent dans l'avisement, pour élever l'intolérant égoïsme sur les autels de l'inhumanité, de cette véritable idolatrie, à laquelle les prétendus humains offrirent presque toujours, en se déshonorant, un encens sacrilège. Comment put-elle armer leurs mains fratricides, contre eux-mêmes ? L'intérêt particulier, par l'organe des charlatans et des hypocrites, fit porter le fanatisme de tout genre. Véritable Protée, il prend toutes sortes de formes et n'est jamais plus redoutable que lorsqu'il se cache sous les livrées de l'humanité. Quel est l'accusé de cette funeste erreur ? De cette cruauté mécanique d'une part, et raffinée de l'autre ? L'ignorance dans laquelle la tyrannie et ses suppôts ont tenu, plongé l'univers. L'erreur et l'illusion qu'ils ont successivement mises en jeu, pour obscurcir la lumière toutes les fois qu'elle apparut sur l'horizon.

Par ces manœuvres la philosophie fut toujours étouffée dans le berceau. Cachée sous des fleurs séduisantes, elle a pris enfin un accroissement qui lui donne la force d'attérer ses ennemis. Ils l'accaparoient, sous la forme du plaisir, sans en prévoir les conséquences. Ainsi le cœur imprudent, qui joue avec l'amour, enfant sans défiance, est blessé par ses traits vainqueurs.

Mais la discorde injuste et vénale s'agite à leur gré de nouveau. Semblables à ceux qui seroient,

dans les convulsions de l'agonie et du désespoir, ils s'efforcent de tout submerger, soutenus par le chimérique espoir de surnager seuls sur les débris de l'univers, par eux englouti. Vainement opposent-ils à des raisonnements sans réplique des sophismes séduisants. Ils représentent, comme prête à dévorer ses habitants, la terre promise de la liberté. De là les défiances réciproques, les incertitudes, les divisions intestines et cruelles entre ceux qui marchent dans la route qui doit y conduire, et ceux qui veulent regarder en arrière. Il n'en est, en effet aucun, qui ne l'a voulu dans l'origine, chacun suivant ses idées. Les maux qu'ils éprouvent dans cette lutte pénible font paroître aux uns comme un désert impossible à franchir, l'espace qui reste à parcourir, avant que d'y être solidement établis. D'autres regardent comme plus supportable, les moments passés où leurs chaînes étoient moins pesantes, comme les Israélites regrettèrent les oignons d'Égypte.

Comment des êtres intelligents peuvent-ils être dupes de ce grossier artifice ? Tous les chefs héréditaires, ou non, des différents gouvernements avouent qu'ils ne veulent pas les rendre ou les laisser (à) l'arbitraire ; qu'ils doivent être bornés, par des lois indépendantes de leurs caprices ; ce n'est qu'un captieux palliatif aux noirs projets, que le grand nombre d'entre eux sans doute est loin de former, mais que doit nécessiter leur intérêt particulier. Celui-ci tend sans cesse nécessairement à étendre leur autorité, conséquemment à écraser de son poids tout ce qui s'oppose à cette extension. En est-il un seul qui soit évidemment convaincu de la sincérité de cet aveu ? Qui regarde comme possible, réelle ou stable la borne à leur autorité ? Non, sans doute, non, il n'en est aucun. Il ne peut y avoir, en effet, d'autre gouvernement que le populaire, qui soit constamment modéré, humain, raisonnable et même légitime, suivant Jean-Jacques Rousseau.

Ils nous bercent donc de chimères pour nous défaire. Ils rendent par leurs intrigues, insupportable notre existence présente, pour nous forcer à préférer la précédente, à la félicité future, qui nous est assurée, si nous daignons nous réunir contre eux. La tyrannie seule aura toujours intérêt à nous diviser, pour étendre sur nous sa domination. *Divide et impere*. C'est une de ses maximes favorites. Elle seule nous trompe, pour détourner les coups que nous lui portons et les diriger contre nous-mêmes, de toutes les manières possibles, et même, le plus souvent, comme le dit Barère, sous le masque du froid, quoiqu'intolérant athéisme, d'un hypocrite patriotisme, d'une fausse philanthropie.

Ne nous regardons plus comme ennemis ; mais comme naturellement frères, égaux et amis. C'est notre véritable intérêt. Tous les maux disparaîtront et feront place à tous les biens au moment où la réunion de nos traits et de nos opinions lui portera le coup mortel.

N'est-ce pas elle qui fit naître, et qui n'omit rien, afin d'enraciner le faux préjugé que les grands peuples ne peuvent former de républiques ? Lorsqu'ils l'ont tenté, n'est-ce pas elle, qui pour les rendre malheureux, a mis en œuvre toutes les machinations possibles, dans la vue de faire croire que ces malheurs étoient en effet inhérents à la formation républicaine ? Mais parcourrez sans prévention les fastes historiques et

vous verrez tous les maux de la grande république causés par des ambitieux, qui aspiraient à la domination, ou qui voulaient la conserver. Ces événements fâcheux pour eux seulement, que les organisations de la République ancienne n'avoient pas suffisamment prévues a réprimé l'ambition et ne lui a jamais laissé le temps de se perfectionner.

Elles n'étoient pas d'ailleurs de pures démocraties, qu'on ne croyoit pas alors possible. Elles tenoient plus ou moins de l'aristocratie un grand nombre de citoyens étoient en effet exclus du droit de vote par l'impossibilité de se réunir, ou par d'autres causes. Une seule assemblée populaire y décidait de tout et pouvoit aisément être dirigée par les manœuvres, et l'éloquence des factieux.

Ce danger ne subsiste plus, dans le projet divinement inspiré de faire concourir à la formation des lois et à l'exercice de la souveraineté, des milliers d'assemblées primaires du peuple, dont le résultat est à l'abri des séductions de l'or, toujours en déjouant les intrigues ourdies, même avec l'art le plus raffiné, surtout lorsque ces assemblées seront tenues exactement toutes les décades, pour s'instruire de ce qui intéresse la nation. Les citoyens s'exerceront à délibérer et opiner librement, sur la chose publique et se formeront à la politique, mais y fussent-ils, toujours inhabiles, l'essentiel est que le résultat de leurs opinions soit à l'abri de la corruption.

A quoi sert l'habileté d'un ou de plusieurs individus, Législateurs, dès qu'ils sont infailliblement mûs par leur intérêt particulier ou par plusieurs, ou les agents de la corruption ? A raffermir la domination contraire à l'intérêt général, souvent en paroissant la combattre; à dorer les bords de la coupe qui renferme le poison. Les individus les plus bornés du peuple ne se méprirent jamais sur ses vrais intérêts, et surent toujours discerner avec leur seul bon sens, qui leur sont contraires de celles qui lui sont favorables. Ne fut-il pas infiniment plus à plaindre sous les gouvernemens républicains les plus informés que tous les autres gouvernemens, les plus tempérés si vous exceptez quelques règnes aussi courts que rares et nécessaires pour laisser respirer l'humaine nature ? Sans ces instants de repos, elle auroit été replongée dans un état anti-social.

Qui rendit célèbre cette nation, dont nous sommes séparés par la mer ? N'est-ce pas l'ombre d'un gouvernement populaire, dont les Jacobins entreprennent la critique ? Il est très imparfait quoiqu'il l'ait paru moins que d'autres. En relever les défauts c'est rendre à l'humanité le plus grand service, puisque de la perfection du gouvernement populaire établi partout dépend le bonheur et la tranquillité de l'univers.

Il faudroit des volumes pour entrer dans tous les détails. Il suffira de poser les vrais principes des sociétés, pour faire sentir que la constitution anglaise y est diamétralement opposée.

Pour faire régner l'ordre et la paix dans une association quelconque, il est indispensable de déférer à la grande majorité des associés. Lorsqu'elle a tout à souffrir de l'oppression, la terreur seule peut la contenir. Son mécontentement semé dans l'intérieur est un germe qui fermente sourdement et qui doit éclore au premier moment favorable. Vainement un ou plusieurs individus en possession de dominer, pour étouffer dans le

berceau, les rebellions naissantes, s'efforcent d'augmenter le nombre de leurs partisans, par des privilèges, et même en les associant à l'autorité. Plus la minorité devient nombreuse, et plus les secousses sont dangereuses et funestes. Telle est la vraie cause de toutes les commotions nationales, depuis l'origine des sociétés. Elles sont l'effet de leurs constitutions vicieuses.

Le grand principe des sociétés, le moyen d'y maintenir la tranquillité publique est donc de contenter tous leurs membres, de laisser par conséquent à chacun d'eux sans exception, un égal pouvoir, pour défendre ses intérêts sans qu'aucun ait celui d'y porter atteinte, afin que tous les intérêts soient également protégés. Tous doivent donc concourir également à la formation de la loi. Nulle autre puissance souveraine ne doit être reconnue dans les sociétés bien réglées, parce qu'elle seule est composée de la majorité des pouvoirs qu'elle réunit.

Il est évident que la minorité n'étant pas la plus forte aura la prudence de ne pas lutter contre la majorité; c'est ainsi le plus sûr moyen d'entretenir perpétuellement la bonne intelligence dans le corps social. Il est même à souhaiter que la majorité des assemblées se détermine à décider qu'aucun décret n'aura force de loi que celui pour lequel se réuniront les trois quarts des suffrages. Il est sensible que plus le parti de l'opposition sera faible, plus la paix sera solide. La raison dit à la minorité de céder à la majorité, mais la justice exige que celle-ci ne fasse pas ce qu'elle ne voudroit pas qui lui fut fait, à la place de celle-là. Tous ont égal droit à la législation; parce que les conditions du pacte social et de ses modifications doivent être consenties par tous les associés. Mais tous ne peuvent en faire l'application dans les différentes circonstances et tenir la main à leur exécution.

La majorité se trouve dans la nécessité de déléguer des pouvoirs à cet effet. Ils s'appellent exécutif et judiciaire, mais ils ne peuvent être dangereux entre les mains des individus, en les circonscrivant chacun dans celui qui lui est confié, en sorte qu'aucun d'eux ne puisse entreprendre sur la fonction de l'autre et sur celle de législateur, interpréter, changer ou modifier les lois et en faire de nouvelles, tous devront y concourir.

Le gouvernement anglois est-il fondé sur ces principes ? Le peuple y est-il seul souverain et législateur ? Non certainement; il n'est même jamais consulté sur les lois. Ce gouvernement renferme donc la cause d'une dissolution prochaine, de là vient la scission qui lui a fait perdre l'Amérique. Cette perte n'a-t-elle pas été causée, par l'ambition d'un des trois pouvoirs qui paroissent partager la souveraineté, par le désir d'accroître son autorité, d'arracher le peu de bornes dont elle est circonscrite. Quelle est la source des divisions, qui souvent agiteront la France et l'Europe entière ? N'est-ce pas le besoin que ce pouvoir avoit de la guerre, pour obtenir des augmentations de subsides, et pour distraire le peuple du désir de recouvrer la liberté ?

Les bornes immuables et naturelles, que la nature a mises entre la France et l'Angleterre éloigneroient tout prétexte de dissensions entre elles. L'activité, le génie, les relations commerciales de leurs habitans sont autant de liens qui les unissent par les mêmes intérêts et qui les

auroient rendus amis sincères, si l'intérêt particulier des chefs n'avoient mis de tous temps obstacle à cette union; il est donc de toute nécessité de le faire céder à l'intérêt général. Cette amitié sera sans contradict cimentée pour toujours lorsque la liberté véritable y rétablira l'harmonie. Elle consiste dans l'exécution des lois civiles, qui ne doivent être que le développement de la loi naturelle, pour empêcher que nul ne puisse agir, pour son intérêt, au préjudice de celui d'aucun autre, et surtout de son nécessaire.

Il faut distinguer, il est vrai, deux sortes de nécessaires: le naturel et l'habituel. Celui-ci doit être regardé comme naturel, parce que l'habitude est une seconde nature, qui rend également impérieuse la nécessité qu'elle produit. Si l'intérêt individuel n'étoit sans cesse en opposition avec le devoir, le gouvernement absolu d'un petit nombre ou d'un seul seroit peut-être bon; parce qu'il seroit moins compliqué, mais comme le contraire n'est que trop vrai, l'intérêt de tous est nécessairement sacrifié, par l'autorité sans borne de la minorité, comme l'expérience constante, de tous les pays et de tous les siècles, le confirme.

Ce fut la barbarie d'un seul, ou de quelques ambitieux qui persécuta l'humanité dans tous les temps, par les mains de l'erreur ou de la nécessité. Faites l'essai des grandes républiques incompatibles avec l'arbitraire, laissez-leur le temps de perfectionner leurs lois, dans le sein de la paix, si vous désirez le bonheur du monde. Le régime républicain ne peut sympathiser avec le tyrannique. Ce sont les factions despotiques ou aristocratiques, qui pour dégoûter du premier suscitent les actes du second.

La tyrannie est nécessairement le produit d'une autorité arbitraire, qui détruit tout ce qui tend à la borner. Elle ne paroît jamais moins sensible que lorsqu'elle est plus réelle, et qu'elle a vaincu tous ses ennemis. Ses actes ne trouvent alors que des esclaves, n'éprouvent plus de résistance et sont par conséquent ignorés. Mais ils produisent par degré le sommeil social et la dégradation des peuples. Ils sont élevés, nourris, logés comme des animaux, et maintenus dans cet état de dépravation où l'être intelligent ne peut plus faire pour ainsi dire usage de son intelligence. C'est cependant sa destinée, qu'il ne pourra remplir que lorsque tous feront seuls les lois, parce qu'alors seules elles seront conformes aux intérêts de tous. N'opposez pas les progrès d'un petit nombre de favoris, puisque leur connoissances, dont la plupart sont inutiles ou dangereuses, ne sont acquises qu'aux dépens de la multitude, et ne servent qu'à la plonger plus profondément dans la stupeur, et dans une espèce d'abrutissement.

Il ne peut y avoir d'arbitraire dans le gouvernement de tous, puisqu'il exclut la minorité des volontés individuelles, on appelle en effet arbitraire la prépondérance d'une ou de plusieurs de celles-ci, sur la volonté générale. Cela (est) si vrai, que dans tous les gouvernemens qui veulent ne pas se montrer arbitraire, les lois, celles relatives aux impôts surtout, comme les plus importantes, ne sont censées faites que conformément à la concession et au consentement des peuples; mais le despotisme ne veut consulter qu'en apparence et se permet de changer arbitrairement les différentes lois. Elles sont alors tyranniques, lorsqu'elles se trouvent contraires

à l'intérêt du grand nombre, ce qui n'arrive que trop souvent, autrement on ne craindrait pas de prendre son aveu.

L'arbitraire mène donc à la tyrannie, et les despotes se conduisent souvent en tyrans redoutables; ce nom cependant ne se donne, d'autre sens propre, qu'à ceux qui sans faire de nouvelles lois, se permettent de violer celles qui existent. L'arbitraire agit alors avec plus de célérité; mais dans tous les cas, rien n'est plus dangereux qu'un gouvernement où ceux qui en tiennent les rênes ne peuvent être forcés de faire céder leurs plaisirs, leurs intérêts, leurs opinions au bien général d'une nation. C'est l'origine de tous les maux de celle-ci, de sa ruine et de sa décadence.

Combien de révolutions n'a pas approuvé l'Angleterre, par une suite du caprice et des passions de ses souverains. Ces événemens fâcheux et les autres semblables arrivés chez les différentes nations n'ont-ils pas contribué à troubler leur tranquillité respective et à sacrifier plusieurs millions d'individus?

N'est-il pas évident que si l'opinion générale avoit été prépondérante partout, les peuples auroient vécu en paix. L'or et les agents de ceux qui partageoient le pouvoir fomentèrent entre elles l'animosité par tous les moyens imaginables. S'ils étoient bien conseillés ne préféreroient-ils pas la justice et la raison à leurs intérêts? Ne se prêteroiient-ils pas eux-mêmes à céder la législation uniquement aux assemblées libres du peuple, et l'application des lois au pouvoir judiciaire remis en d'autres mains? Ne se borneroient-ils pas au seul pouvoir exécutif, et ne le renfermèrent-ils pas dans la fonction de faire exécuter scrupuleusement et à la lettre les lois et les jugemens, sans se permettre de les interpréter, modifier et à plus forte raison de les violer? Ne prendroient-ils pas les moyens de l'empêcher à l'avenir, et d'assurer le recours à ces assemblées dans les cas où les pouvoirs exécutif et judiciaire paroîtroient s'écarter des bornes qui leur sont prescrites; ils auroient la douce satisfaction de faire ainsi le bonheur du peuple.

Le pouvoir législatif a celui de déléguer les autres pouvoirs [et] doit par cette raison appartenir exclusivement aux assemblées primaires, sans qu'elles puissent y renoncer, à moins qu'elles ne veuillent substituer l'intérêt particulier à l'intérêt général. L'opinion de tout corps sera toujours en effet le résultat de l'intérêt des membres de ce corps; et la législation doit être le résultat des intérêts de tous les citoyens sans exception. Leur majorité révoquera de son propre mouvement les lois qui n'auroient qu'un ou peu de votans au-dessus de la majorité, pour ne pas exposer la société à des divisions intestines dangereuses.

Il n'est pas possible, dira-t-on, dans ce plan de faire beaucoup de lois mais les usages sont les meilleurs, parce qu'ils s'établissent lentement et sans commotion, à mesure que le temps change les besoins d'habitude, il peut y avoir des nuances différentes variées à l'infini relatives aux élections, aux représentans, aux places, aux concours, au nombre des fonctionnaires publics. Le point important pour ne pas perdre la liberté, c'est que les assemblées primaires seules conservent le droit exclusif de faire les lois, de déléguer les autres pouvoirs et de les forcer à se renfermer dans leurs fonctions. Les changemens

sont-ils, en ce cas, pour lors plus difficiles et plus rares, mais elles sont incorruptibles et leurs erreurs même tournent au profit du grand nombre, et cette réflexion décide la préférence en leur faveur sur toutes les autres espèces de gouvernement. Elles doivent être jalouses de leur pouvoir et reprendre sans cesse la loi dont on les prive.

En Angleterre, elles ne jouissent pas de l'apparence, de cette prérogative, la plupart d'entre elles sont même précisées dont le droit d'élire les représentans et leur prétendue représentation, corrompue, réunie aux autres pouvoirs ne leur laisse pas le plus léger exercice de la souveraineté. Les troupes de ligne n'y sont pas en assez grand nombre pour faire disparaître l'ombre de la liberté, pour en imposer aux citoyens, parmi cependant ce moyen répandit la terreur depuis peu. Dangereux exemple, qui répété suffit pour l'asservir à jamais. La chambre de leurs prétendus représentans ne prend jamais l'attache des communes et ne peut produire d'autre opinion que celle des intérêts particuliers de sa majorité, qui passe pour vendus à la Cour.

Cette source de corruption prend des accroissemens sensibles dans cette contrée où elle coule, et où chacun s'empresse d'y puiser. Elle y éteint insensiblement dans tous les cœurs le feu sacré de l'amour pour la liberté. D'ailleurs les fonds publics s'épuisent pour y fournir. La nation se charge ainsi d'une immense dette nationale, préjugé certain d'une dissolution prochaine. On cherche à la distraire de cette terreur fondée par le chimérique espoir de la liquider aux dépens de la France. Falloit-il pour le soutenir y semer la discorde en employant l'or, les calomnies, les incendies, les assassinats, etc., etc., fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines et renoncer à l'humanité ? Cette politique infernale désavouée sans doute par cette nation généreuse est le fruit de l'aristocratie, qui la dévore. A quoi sert donc sa Chambre basse, dont le vote rend avec énergie sa foible autorité, qui est en effet au plus bas degré possible ?

Les malheurs de la France ne doivent pas

encourager, dira-t-on, à suivre son exemple. Soyons vrais. Etoient-ils intéressans à l'exercice de la liberté ? N'ont-ils pas une cause qui lui est étrangère. Ne venons nous pas de dévoiler la principale ? Les guerres extérieures et intestines, qui lui sont suscitées, par l'intérêt particulier et ses agens n'ont-elles pas animées le peuple naturellement le plus doux de la terre ? Ne l'ont-elles pas conduit aux excès du désespoir ? N'ont-elles pas successivement nécessité, pour lui rendre le calme et la tranquillité des mesures de sûreté, dont il n'est jamais aisé de calculer et diriger les effets. N'est-il pas sensible, que tous les maux insupportables ; en effet, ne pourront subsister à la paix ?

Si la résistance de tous aux ordres d'un seul produit des excès de tyrannie ; que ne devrait-il pas résulter de celle du petit nombre à la volonté de tous ? N'est-elle pas la plus grande des folies ? O vous qui la fîtes, du moins mentalement, cessez de penser que le gouvernement populaire n'est pas propre, à une grande nation, vous serez bientôt sincèrement républicains, et manifesterez votre opinion à ce sujet publiquement et d'une manière non équivoque. Aussitôt les défiances intérieures disparaîtront et la plus entière liberté dirigera tous les mouvemens. Aussitôt la tyrannie perdra tout espoir et n'osera plus se montrer. Les mesures extraordinaires cesseront, pour faire succéder la fraternité générale et l'Etat constitutionnel heureux et pacifique au révolutionnaire si nécessairement inséparable de calamités. Citoyens de la terre entière, élevez-vous tous sur les ailes de la sincérité, jusqu'au temple de l'immuable vérité. Dociles à la voix, foulez aux pieds les préjugés qui la couvrent de nuages. Alors l'erreur, l'inhumanité seront pour toujours anéanties. La saine raison, la tolérante humanité rentreront triomphantes dans leur domaine et règneront paisiblement avec la liberté dans le séjour des être raisonnables.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

(1) Mention marginale datée du 6 ventôse.